



SOPRAGGLO

LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002042679		1ere Gachée : 13:18 (1)		Date : 22/07/2026 bpe2606047809		Zone : SOUS CENTRALE	
Quantité : 0.70 m3		Réf. commande(2) :		Chantier : SC		Véhicule : SC LONGROY	
Client : RISCH		RISCH		incheville		SOUS CENTRALE LON	
76117 Incheville						Chauffeur : SC	
						Transport : SOUS CENTRAL	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
14:29				ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 0.80 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 0.70	
Code Formule S930		Désignation(6)(8) BCP NF EN 206 A2/CN		Certification		Classe d'exposition(3) AUCUNE	
						Classe chlorure 0.40 %	
Ciment(type et classe) CEM II/C-M (S-L) 42,5 NCP1 NF				Additions(type) 0		Dosage(C+Ka)(5) 350	
						Résistance caractéristique(4) AUCUNE	
Appellation commerciale : BCP 350 D12 S1 II 42				Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 19°C	
Propriétés spécifiées :							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
				Nom:		Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:				Signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non